



**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE



## Présentation Formation des bénévoles Premier volet du FDVA 2022

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) a pour objet de contribuer au développement de la vie associative en apportant un soutien financier pour la formation des bénévoles (FDVA1), le financement global de l'activité d'une association (volet fonctionnement) ou la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population (volet innovation).

Dans un premier temps nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de **la campagne FDVA – Formation des Bénévoles 2022**, à partir du 11 mars 2022.

**La date limite pour déposer le dossier complet est le 14 avril 2022 inclus.**

**Attention : les volets fonctionnement et innovation ne sont pas encore accessibles. Vous recevrez l'appel à projet FDVA 2 et 3 quand nous aurons les dates de campagne.**

Critères d'éligibilité :

- Respect du Tronc Commun d'Agrément : objet d'intérêt général, libre adhésion et gouvernance démocratique, transparence financière
- Avoir signé le Contrat d'Engagement Républicain
- Financement public inférieur ou égal à 80% des recettes du compte de résultats de l'association (année N-1) hors contributions volontaires en nature
- Pouvoir présenter au moins un compte de résultat et/ou un rapport d'activité actualisé et voté en AG.

Précisions sur l'aide à la formation des bénévoles :

Sur ce volet du FDVA, seules les associations non sportives sont éligibles.

Il s'agit de formations

- spécifiques articulées autour du projet associatif en lien direct avec l'objet de l'association (*ex : formations spécifiques à l'écoute destinée aux bénévoles d'une association chargée de personnes en détresse*)
- généralistes liées à l'activité ou au fonctionnement de l'association (*ex : formation juridique, comptable, en gestion des ressources humaines, en informatique*)

**Ne sont pas éligibles**, les formations :

- à caractère individuel
- accueil de nouveaux bénévoles

La formation peut être comprise **entre une 1/2 journée (3 heures minimum) et 5 jours**.

Les actions doivent se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022

Effectif : entre 8 et 25 bénévoles.

Vous devez préciser :

- La durée de l'action (heures et jours) avec dates de début et de fin de l'action
- La nature de l'action, les objectifs et les critères d'évaluation
- Le nombre de bénéficiaires
- La qualité des intervenants (diplôme)
- La participation financière éventuelle payée par le bénéficiaire

Ces dossiers sont à déposer exclusivement par télé-service sur « Le Compte Association » :

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

### A noter :

- le code de la fiche de subvention est : **Formation des bénévoles (579)**
- **Les dossiers hors délais, incomplets ou non conformes ne seront pas examinés**

### CONTACTS UTILES :

### Pour mieux comprendre le contenu de cet appel à projets :

[lucie.facquet@ac-aix-marseille.fr](mailto:lucie.facquet@ac-aix-marseille.fr) 04 88 17 86 66



### Pour mutualiser et communiquer sur vos formations :

Le Mouvement Associatif PACA peut vous accompagner :

- pour **communiquer vos projets** financés dans le cadre de ce FDVA1
- si vous avez envie de **mutualiser vos formations** avec d'autres structures
- si vous souhaitez **ouvrir vos propositions** à des bénévoles extérieurs

Pour plus de renseignements, ou pour un accompagnement technique sur ces points, vous pouvez contacter Léa MENAGE : [lménage@lemouvementassociatif.org](mailto:lménage@lemouvementassociatif.org)



### Pour toute question administrative :

SDJES 84 : [sdjes84-vie-associative@ac-aix-marseille.fr](mailto:sdjes84-vie-associative@ac-aix-marseille.fr)

Aurore DESPRES : 04 90 27 76 69

Vous trouverez des **tutos** pour vous aider dans vos démarches en suivant ce lien :

<https://youtu.be/E1g99-IOe3w>



### Si toutefois vous avez des difficultés à remplir votre demande ou accéder à internet :

Des soutiens locaux peuvent vous aider à monter et déposer votre dossier :

Avignon	APROVA	<a href="mailto:asso@aprova84.org">asso@aprova84.org</a> 04 90 86 87 07
	La Ligue de l'Enseignement de Vaucluse	<a href="mailto:apac.affi@laligue84.org">apac.affi@laligue84.org</a> 04 90 13 38 00
	AVENIR 84	<a href="mailto:contact@avenir-84.org">contact@avenir-84.org</a> 04 90 86 59 91
Montfavet	Centre Social et Culturel l'Espelido	<a href="mailto:communication@espelido.fr">communication@espelido.fr</a> 04 90 32 45 65
Châteauneuf de Gadagne	FAT 84 – Fabrique Artistique de Territoire	<a href="mailto:coordination@fat84.com">coordination@fat84.com</a> (Camille JUBLOU 06 30 93 92 89)
Pernes les Fontaines	La Bricothèque	<a href="mailto:fablabpernes@gmail.com">fablabpernes@gmail.com</a> 04 90 29 78 27
Carpentras	Provence Numérique	<a href="mailto:pierre.brouard@provencenumerique.fr">pierre.brouard@provencenumerique.fr</a> 04 85 88 03 22
Valréas	Mairie de Valréas	<a href="mailto:viessociative@mairie-valreas.fr">viessociative@mairie-valreas.fr</a> 04 90 35 30 21
Maubec	Asso AVEC « La Gare »	<a href="mailto:admin@aveclagare.org">admin@aveclagare.org</a> 04 90 76 84 38
Apt	MJC Apt	<a href="mailto:gestion@mjcapt.com">gestion@mjcapt.com</a> 04 90 04 04 96
La Tour d'Aigues	Centre social la Tour d'Aigues	<a href="mailto:aiguier84@gmail.com">aiguier84@gmail.com</a> 04 90 07 23 00
Lourmarin	La Fruitière Numérique	<a href="mailto:justine@lafruitiere numerique.fr">justine@lafruitiere numerique.fr</a> 09 67 46 07 40